

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des réglementations et de la vie citoyenne
Section élections**

**ARRÊTÉ FIXANT L'ÉTAT DES CANDIDATURES INDIVIDUELLES AUX ÉLECTIONS
MUNICIPALES PARTIELLES DE LA COMMUNE DE MOHON
DES 9 ET 16 JUIN 2024**

**LA SOUS-PRÉFÈTE DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral et notamment les articles L. 255-4 et suivants ;

VU les instructions ministérielles (INTA2000661J et INTA2000662J) du 16 janvier 2020 ;

VU l'arrêté du 5 avril 2024 portant convocation des électeurs et organisation des élections municipales partielles complémentaires de Mohon les 9 et 16 juin 2024 ;

SUR proposition de M. le directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Morbihan ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour les élections municipales partielles complémentaires de Mohon des 9 et 16 juin 2024, à l'effet d'élire 5 conseillers municipaux, les candidats régulièrement enregistrés pour les 1^{er} et 2nd tours sont :

- n° 1 – Mme DENIS Josiane
- n° 2 – Mme HEUDE Justine
- n° 3 – Mme MOCHEL Josiane Patricia

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie.

Un exemplaire sera, par ailleurs, affiché dans chaque bureau de vote et déposé sur la table de chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Entreront seuls en compte, lors du dépouillement du scrutin, les bulletins des candidats déclarés.

Article 3 : Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Pontivy et M. le maire de Mohon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pontivy, le **24 MAI 2024**

La sous-préfète de l'arrondissement de Pontivy,


Claire LIÉZARD